

# Summer schools in France 2026

## Appel à propositions

### Calendrier

- Ouverture de l'appel à propositions : 2 septembre
  - Clôture de l'appel à propositions : 31 octobre
- Jury et résultats : mi-novembre

### Introduction et objectifs

Le Service culturel de l'Ambassade de France aux Etats-Unis lance un appel à propositions pour l'organisation d'écoles d'été professionnalisantes, dites *Summer schools*. Les *Summer schools* proposent une expérience immersive en France aux étudiants de *Minority Serving Institutions* (MSI) comme les *Community Colleges*, *Historically Black Colleges and Universities* (HBCU), *Hispanic Serving Institutions* (HSI), etc.

Ce programme poursuit les objectifs suivants :

- Diversifier les populations d'étudiants qui effectuent un séjour de mobilité en France ;
- Augmenter la mobilité des étudiants des *MSI* vers la France ;
- Développer la coopération entre les établissements français d'enseignement supérieur et les *MSI* ;
- Renforcer la visibilité des établissements français aux Etats-Unis et accroître leur ouverture à l'international ;
- Appuyer le développement d'une offre de programmes courts en France et favoriser la création de nouveaux modèles de mobilité étudiante.
- Créer un intérêt pour les études à l'étranger dès le début du parcours étudiant qui pourrait s'ensuire d'une candidature plus tard à un semestre dans un établissement français.

### MSI et Community Colleges

Le programme s'adresse aux étudiants de plusieurs types d'établissements d'enseignement supérieur américains. Les *community colleges* restent une cible privilégiée : ce sont des établissements généralement publics qui proposent des formations de niveau bac+2 à faible coût, tant dans les

matières générales que dans les matières techniques. Comparables aux IUT en France, les *community colleges* ont un rôle majeur dans la formation continue tout au long de la vie. Ils bénéficient d'atouts importants visant à l'intégration professionnelle de leurs étudiants et coopèrent étroitement avec le secteur économique local de leur région.

Les *community colleges* sont des acteurs clés de l'enseignement supérieur américain : 1/3 des étudiants au niveau *undergraduate* sont inscrits dans un *community college*. Les étudiants de *community colleges* suivent pour la plupart des formations généralistes et ouvertes. Ils ont des profils très variés et 40% d'entre eux poursuivent leurs études à l'université dans des formations de 4 ans.

Ils constituent néanmoins une population sous-représentée dans les programmes de mobilité internationale (moins de 2%). Les étudiants de *community colleges* ont généralement moins d'opportunités de mobilité étudiante car leur formation courte ne leur permet pas de participer aux programmes habituels de *study abroad* sur plusieurs mois. Néanmoins, nombre de *community colleges* investissent aujourd'hui dans leur internationalisation et représentent ainsi un levier de recrutement et de collaboration important pour les établissements français.

Afin de renforcer l'ambition sociale du programme nous élargissons dans le cadre de cet appel le champ des établissements éligibles à tous types de [Minority Serving institutions \(MSI\)](#). Tous les *community colleges* restent éligibles, y compris ceux qui ne seraient pas MSI. Tous les étudiants seront dans les années 1 ou 2 de leur premier cycle d'études supérieures. Le dossier des étudiants fera l'objet d'une analyse portant sur un double critère académique et de perception de bourses d'études.

Manque ici un paragraphe général présentant en 2-3 lignes les HBCU, en 2-3 lignes les HSI, en 2-3 lignes les tribal colleges.

Afin de répondre aux besoins particuliers de cette population étudiante et de promouvoir l'enseignement supérieur français aux Etats-Unis, l'Ambassade de France soutient l'organisation de *Summer schools*, correspondant à des écoles d'été professionnalisantes. Les principales caractéristiques de ces *Summer schools* sont : un accueil de qualité ; un accompagnement de proximité ; une problématique d'actualité ; un programme liant formation académique, visites de terrain et découvertes culturelles.

Le programme suscite un grand intérêt auprès de nos partenaires américains (voir le [communiqué de presse](#) pour l'édition 2024). L'Ambassade de France aux Etats-Unis souhaite donc proposer de nouveaux *Summer schools* en 2026, soit jusqu'à 80 places pour les étudiants et personnels d'encadrement des *community colleges*.

Ces programmes exploreront la thématique du **développement durable** à l'intersection de plusieurs disciplines telles que le commerce, le droit, la technologie et l'intelligence artificielle, sciences sociales et même les arts culinaires, par exemple.

## Institutions éligibles

Cet appel à propositions s'adresse à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur français.

Les institutions ayant déjà bénéficié d'un financement de la part de l'Ambassade de France aux Etats-Unis dans le cadre du programme anciennement intitulé *Community College in France* devront attendre un an avant de pouvoir candidater à nouveau.

## Projets éligibles

Le projet peut correspondre à la création d'une nouvelle école d'été destinée aux étudiants de *MSI* ou donner la possibilité à au moins 5 étudiants de *MSI* la possibilité d'intégrer une école d'été existante.

### Caractéristiques générales des *Summer schools* :

- Avoir une durée de 14 jours minimum ;
- Inclure une mobilité physique vers la France ;
- Se tenir entre début juin et fin août ;
- Se dérouler entièrement en anglais ;
- Proposer un apprentissage en petit groupe et une pédagogie active et de projet ;
- Proposer des visites et activités culturelles liées et adaptées à la thématique du *Summer school* (y compris les weekends) ;
- Favoriser le dialogue interculturel et la mise en relation avec des acteurs et, dans une moindre mesure les étudiants français ;
- Délivrer un certificat de participation décrivant et facilitant la reconnaissance des acquis ;
- Délivrer des crédits ECTS ;
- Permettre la venue d'un ou plusieurs représentants de *MSI*. Il s'agit de membres des équipes pédagogiques ou des spécialistes des relations internationales. Ils participeront en tant que professionnel intéressé par le développement de coopérations avec des établissements français.

### Contenu académique :

La thématique doit être axée sur l'une des propositions développées ci-dessus, ou plus largement se situer à l'intersection de tout domaine d'étude avec le développement durable au sens de durabilité / *sustainability*.

Le contenu doit convenir à des participants qui n'ont pas de connaissances préalables du sujet et doit être ancré dans le contexte institutionnel ou géographique de l'organisation d'accueil. Le programme proposé doit démontrer un équilibre entre séquences pédagogiques, visites de terrain et activités culturelles, adaptées à la thématique retenue.

Exemple de programmes proposés en [2025](#) :

- Université de Strasbourg : *Sustainable Business Strategies in an International Context*
- N+i Engineering Institutes (Paris and Nice) : *Artificial Intelligence : A New Technology Transforming French Society: Opportunities and Impact*
- ESSCA Business School (Angers) : *Managing Sustainability in Business*
- Université Jean Monnet Saint-Étienne : *Sustainovate*

## Critères de sélection

L'Ambassade de France vérifiera, d'abord, l'éligibilité des propositions. Par la suite, un comité de sélection, dans lequel siégera un représentant du *Community College for International Development (CCID)*, évaluera et classera les propositions en fonction des critères énoncés ci-dessus.

Le processus de sélection tiendra compte de la **diversité géographique des projets et des types d'établissements**.

Le jury prendra également en compte la **pertinence de la proposition** par rapport :

- Aux objectifs du programme Summer school in France ;
- Aux besoins spécifiques des étudiants de *community colleges et MSI* ;

La **proposition retenue visera à** :

- Exposer les étudiants de *MSI* aux connaissances et méthodes d'enseignement françaises ;
- Développer leurs compétences transversales (communication, compétences interculturelles, autonomisation) ;
- Faciliter leur développement personnel (capacité à s'adapter à de nouvelles situations, confiance en soi) ;
- Renforcer leur motivation à participer à de futures activités de formation à l'étranger (mobilité étudiante de long terme, parcours diplômants).

Enfin, la **proposition devra permettre** :

- De produire des acquis d'apprentissage de qualité tels que reconnus par des crédits ECTS ;
- D'assurer un accompagnement de proximité pour les participants ;
- De renforcer l'internationalisation des organisations participantes ;
- De favoriser le dialogue interculturel entre les étudiants et membres du personnel des *MSI* et les acteurs français (enseignants, étudiants, experts, entreprises, etc.).

## Budget

Les frais de participation au programme sont versés directement à l'Ambassade de France par les étudiants ou par les *community colleges* partenaires. L'Ambassade de France s'engage à verser aux organisateurs l'équivalent de 2 400\$ par étudiant ou membre de l'équipe pédagogique.

**Le coût par participant** ne doit pas dépasser 2 400 \$, hors transport aérien. Ce montant maximum par participant doit intégrer les éléments suivants :

- Accueil et dépose des participants à l'aéroport ;
- Hébergement pour toute la durée du programme ;
- 3 repas par jour ;
- Visites et sorties culturelles ;
- Déplacements (e.g. transports en commun) ;
- Frais pédagogiques.

Il existe deux tarifs différents pour les étudiants :

- Un tarif “boursier” : l’Ambassade attribue une subvention de 1 400 \$ par étudiant boursier. Restent à payer pour l’étudiant 1 000 \$ de frais de participation et le voyage aller-retour vers le lieu du programme.
- Un plein tarif : les étudiants ne reçoivent pas de bourse du programme et paient donc 2 400 \$ de frais de participation et le voyage aller-retour vers le lieu du programme (s’ils ne reçoivent pas de financement de leur établissement).

Au moment de la présélection, l’Ambassade de France accorde des bourses aux étudiants sur la base de critères financiers, notamment le *Pell Grant*.

**Pour calculer le budget global**, les organisateurs multiplieront le nombre maximum de participants (étudiants + représentants) par le coût associé. **Le budget maximal ne peut pas dépasser 48 000€, à convertir en \$ selon le taux de change du moment, soit maximum 18 étudiants et 2 représentants d’établissements**. Par la suite, ils devront indiquer un nombre minimum de participants nécessaire pour garantir la viabilité financière du projet.

Un co-financement des activités par les entreprises valorisées dans le cadre du programme ou de tout autre organisme sera fortement apprécié.

En cas de sélection, l’institution sera amenée à signer une convention de subvention avec l’Ambassade de France aux Etats-Unis, afin de recevoir le financement lui permettant d’organiser le Summer school.

## Mise en œuvre et suivi du projet

**L’Ambassade de France assure un accompagnement des institutions organisatrices dans l’élaboration des programmes et prend en charge :**

- La diffusion de l’appel à candidatures auprès des partenaires américains ;
- La communication et la promotion des programmes ;
- La présélection des étudiants et des représentants d’établissements ;
- Le paiement des bourses pour les étudiants sélectionnés à hauteur de 1 400 \$ par étudiant ;
- Le suivi des démarches administratives nécessaires à la venue des étudiants, en lien avec les établissements d’accueil.

**Dès l’annonce des résultats, les organisateurs du Summer school:**

- Assurent la communication avec les participants, notamment par la création d’une brochure de présentation du programme et d’un guide d’arrivée, la tenue d’une séance d’information virtuelle, ainsi que toute autre forme de communication adaptée aux participants ;
- Auront la charge de la logistique du programme sur toute la durée du séjour et de l’accueil sur le lieu du programme jusqu’au départ des participants ;
- S’engagent à proposer un programme d’étude et d’activités de qualité ;
- Contribuent à évaluer l’impact de leur programme auprès des participants pour déterminer les compétences acquises et les encourager à partager leur expérience.

L'Ambassade s'engage à participer à la dissémination des résultats du Summer school afin d'inciter de nouveaux étudiants à candidater pour les prochains cycles, d'améliorer l'image de l'institution hôte et de favoriser le développement de nouveaux partenariats.

**Calendrier de mise en œuvre :**

- Fin novembre : lancement de la communication sur les programmes et ouverture de l'appel à candidatures pour les étudiants et personnels d'encadrement
- Décembre/ janvier : sessions d'information (étudiants/administrateurs) sur l'appel à candidatures
- Vendredi 13 mars 2026 : clôture de l'appel à candidatures des étudiants
- Début/ mi-avril : annonce des résultats
- Début mai : date limite de paiement et d'annulation pour les participants

## *Collaborative Partnership*

Ce processus a pour objectif de renforcer les liens entre les établissements français et américains et d'accroître la pertinence des activités proposées dans le cadre du Summer school, grâce au soutien d'un partenaire aux Etats-Unis.

L'établissement américains'engage à communiquer sur le programme et l'appel à candidatures du Summer school auprès de ses étudiants et auprès de ses contacts.

Des tarifs « boursier » sont réservés pour les étudiants du partenaire. Un membre de l'équipe enseignante ou administrative pourra se rendre en France pour consolider les échanges et définir les conditions d'établissement d'un partenariat.

En effet, cette mise en relation constitue un tremplin pour le développement de relations durables entre les deux partenaires. L'Ambassade de France est susceptible de proposer dès le mois de septembre un *collaborative partner* à chaque institution sélectionnée pour organiser un Summer school.

## Modalités de candidature

Les institutions désirant proposer un projet doivent remplir le formulaire de candidature en ligne : <https://form.jotform.com/251564699897179>

Afin de faciliter l'évaluation des propositions par le comité de sélection, nous vous prions de bien vouloir remplir le formulaire **en anglais**.

La date limite de dépôt des projets est le **31 octobre 2025**.

Il vous sera demandé de présenter votre programme, les activités envisagées, les acquis attendus (*learning outcomes*), et le budget prévisionnel.

Veillez accompagner votre candidature des documents suivants :

- Une lettre de soutien institutionnel (VPRI, Doyen, etc.) – PDF ;
- Une description détaillée du programme proposé (maximum 5 000 signes) – PDF ;
- Un budget prévisionnel (*Budget Summary*) – un modèle Excel est disponible dans le formulaire de candidature.
- Une note budgétaire (*Budget Narrative*) – PDF
- Un flyer prévisionnel du programme.

*Pour toute question sur l'appel à propositions, merci de contacter Laurence Menager : [communitycollegefrance@villa-albertine.org](mailto:communitycollegefrance@villa-albertine.org)*